Nouveaux rythmes scolaires

Maternelles et élémentaires

2014/2015

Mode d'emploi





Qu’est-ce qui change avec les nouveaux rythmes scolaires ?

L’organisation des différents temps de la journée de votre enfant change : le temps scolaire, le temps du repas et le temps périscolaire.

Désormais la journée d’école se termine à **15 h 45** les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Votre enfant va à l’école le **mercredi matin**, de la petite section maternelle au CM2.

Ce nouvel emploi du temps est mis en place à titre expérimental à Ermont. À la fin du premier trimestre, un bilan d'étape sera effectué avec les parents d’élèves, les enseignants et les agents municipaux.

Comment s’organise cette nouvelle semaine scolaire ?

La semaine de votre enfant est composée de temps différents : l’école et les activités proposées par la commune.


Le temps de l’école est mis en œuvre par les enseignants et, en maternelle, avec l’appui des agents techniques spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

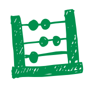

Le temps du repas.


Les temps périscolaires sont organisés par les directeurs et les animateurs des accueils de loisirs, les intervenants de l'étude, les ATSEM et les agents de restauration de la commune.

	Accueil préscolaire	École	Restauration scolaire	École	Accueil postscolaire ou étude	Accueil du soir
	7 h 15 – 8 h 30	8 h 30 – 11 h 30	11 h 30 – 13 h 30	13 h 30 – 15 h 45	15 h 45 – 17 h 30	17 h 30 – 19 h 15
Lundi						
Mardi						
Mercredi				Accueil de loisirs		
Jeudi						
Vendredi						







Des activités sont-elles prévues pendant le temps du repas ?

La pause pour le repas a lieu de **11 h 30 à 13 h 30**. Pendant ce laps de temps, votre enfant déjeune et participe à des activités mises en place par les équipes d'animation. Sur chaque école, les effectifs des animateurs sont renforcés pour organiser un temps plus calme, plus respectueux du rythme de l'enfant.

Le restaurant scolaire sera par ailleurs ouvert le mercredi midi.

Et après l'école, que se passe-t-il ?

Deux possibilités.

- Vous pouvez venir chercher votre enfant à la sortie de l'école dès **15 h 45.**
- **Ou l'inscrire à l'un des accueils payants organisés par la commune.**

↳ Votre enfant est inscrit en maternelle et au CP : vous pouvez le récupérer de **15 h 45 à 17 h 30** à l'Accueil postscolaire ou durant l'Accueil du soir de **17 h 30 à 19 h 15**.

↳ Votre enfant est inscrit en élémentaire, à partir du CE1 : vous pouvez le récupérer après le temps de l'étude surveillée à **17 h 30** ou durant l'Accueil du soir de **17 h 30 à 19 h 15**.

Si j'inscris mon enfant à 15 h 45, que fera-t-il jusqu'à 17 h 30 ?

Accueil postscolaire

Les enfants de maternelle et de CP bénéficieront d'un temps de récréation au cours duquel ils prendront leur goûter. Ensuite dans les locaux de l'accueil périscolaire, des activités, élaborées en fonction du projet pédagogique, seront proposées à votre enfant.

Étude surveillée

Les enfants du CE1 au CM2 bénéficieront également d'un temps de récréation au cours duquel ils prendront leur goûter et feront ensuite leurs devoirs avec des encadrants.

Le goûter est offert par la commune.

Et après 17 h 30, une demande d'accueil de mon enfant est-elle toujours possible ?

Votre enfant est accueilli à l'accueil du soir **jusqu'à 19 h 15** dans les locaux de l'accueil périscolaire. Il lui sera proposé des activités variées : lecture, activités manuelles, jeux de société.

IMPORTANT

Inscrivez vos enfants dès maintenant à l'aide du document joint.
Cf. page 4.

Les prévisions de réservation aux activités périscolaires c'est maintenant !

Pour le mois de septembre, nous vous remercions de nous retourner la fiche de prévision de réservation jointe à la plaquette ou téléchargeable sur le portail famille, le plus vite possible ! Cette prévision nous est indispensable pour prévoir le nombre d'encadrants, repas et goûters nécessaires.

Ce qui ne change pas : toute l'année, vous devez envoyer votre réservation pour le centre de loisirs avant le 15 aout pour septembre et avant le 15 septembre pour octobre (accueil de loisirs du mercredi et vacances).

Une nouvelle tarification

Cette réorganisation des temps de l'enfant a nécessité la révision de l'ensemble des tarifs pratiqués. Ils ont été aménagés pour minimiser l'impact financier de cette réforme sur les familles.

	PÉRIODE SCOLAIRE							PÉRIODE VACANCES SCOLAIRES	
QF*	Accueil préscolaire (par jour)	Repas scolaire	Inter-classe avec panier repas (PAI)	Accueil postscolaire 15 h 45 > 17 h 30 (par jour)	Étude 15 h 45 > 17 h 30 (forfait mensuel)	Accueil du soir 17h 30 > 19 h 15 (par jour)	1/2 journée accueil de loisirs (mercredi)	Journée accueil de loisirs avec repas	Journée accueil de loisirs avec panier repas (PAI)
1	0,60 €	1,70 €	0,50 €	1,10 €	14,50 €	0,80 €	3,20 €	6,50 €	4,50 €
2	0,70 €	1,90 €	0,60 €	1,30 €	16,00 €	0,90 €	3,70 €	7,30 €	5,10 €
3	0,80 €	2,10 €	0,70 €	1,50 €	17,50 €	1,00 €	4,20 €	8,10 €	5,70 €
4	1,00 €	2,40 €	0,85 €	1,70 €	19,50 €	1,10 €	4,70 €	9,10 €	6,50 €
5	1,10 €	2,70 €	1,00 €	1,90 €	21,50 €	1,30 €	5,10 €	10,10 €	7,30 €
6	1,30 €	3,00 €	1,15 €	2,10 €	23,50 €	1,40 €	5,60 €	11,10 €	8,10 €
7	1,40 €	3,40 €	1,30 €	2,40 €	26,00 €	1,60 €	6,20 €	12,30 €	8,80 €
8	1,50 €	3,80 €	1,50 €	2,70 €	28,50 €	1,80 €	6,70 €	13,50 €	9,80 €
9	1,60 €	4,20 €	1,70 €	3,00 €	30,50 €	2,00 €	7,30 €	14,70 €	10,80 €
10	1,70 €	4,60 €	1,90 €	3,30 €	32,50 €	2,20 €	7,80 €	15,90 €	11,80 €
11	1,80 €	5,00 €	2,10 €	3,70 €	34,50 €	2,50 €	8,40 €	17,10 €	12,80 €

* Quotient familial









Mairie bâtiment A
100 rue Louis Savoie
BP 40083 - 95123 Ermont Cedex
01 30 72 38 32 – education@ville-ermont.fr



portail-ermont.ciril.net